

Les inspections ANWB des petits campings

Quels sont les aspects pris en compte et comment améliorer le nombre de points de votre camping ?

L'ANWB contrôle les campings pour en vérifier la qualité et pour garantir la fiabilité des informations fournies à ses membres. À partir de 2022, nous introduirons un nouveau modèle de classification qui a été spécialement conçu pour les petits campings (campings comptant jusqu'à 60 emplacements). Dans ce document, nous vous précisons quels aspects sont examinés par l'inspecteur de l'ANWB et de quelle manière vous pouvez améliorer le nombre de points en tant que petit camping.

Étoiles

Les inspections de l'ANWB pour les petits campings se traduisent par un score final exprimé sous forme d'étoiles vertes. L'échelle va de 0 à 5 étoiles et comprend aussi des demi-étoiles. Le score obtenu par un camping reste valable jusqu'à l'inspection suivante du camping.

Total 1 000 points

Dans le nouveau mode d'évaluation, un camping peut obtenir au total un maximum de 1 000 points. Ces 1 000 points sont répartis de la façon suivante :

| | |
|-----------------|------------|
| 1. Sanitaires | 500 points |
| 2. Terrain | 300 points |
| 3. Restauration | 80 points |
| 4. Loisirs | 45 points |
| 5. Baignade | 75 points |

Il est possible également d'obtenir des points pour la présence de certains équipements et pour la qualité de ces équipements. Un inspecteur de l'ANWB évalue le niveau de qualité des équipements sur la base du barème suivant : Très bien (TB), Bien (G), Suffisant (S) ou Normal (N) et Insuffisant (I) ou Simple (Si). Plus que suffisant (PS) a été ajouté comme échelle supplémentaire pour la qualité des installations sanitaires.

1. Sanitaires

Pour les Sanitaires, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 500 points :

90 points pour la présence de sanitaires spécifiques

410 points pour la qualité

1.1 Sanitaires spécifiques

S'il est doté de sanitaires spécifiques, un camping peut obtenir des points supplémentaires :

- Cabines lavabo Oui/Non 20/0 points
- Sanitaires combinés Oui/Non 20/0 points
- Sanitaires privés dans le bâtiment des sanitaires Oui/Non 20/0 points
- Lave-linge Oui/Non 10/0 points
- Sèche-linge Oui/Non 5/0 points
- Espace toilette bébé Oui/Non 15/0 points
- Toilette pour personnes à mobilité réduite Oui/Non 10/0 points
- Douche pour personnes à mobilité réduite Oui/Non 5/0 points
- Lavabo pour personnes à mobilité réduite Oui/Non 5/0 points

NB1 : Pour la rubrique Sanitaires spécifiques, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 90 points. Mais si vous faites le compte des points mentionnés ci-dessus, vous arrivez à un total de 110 points. Notre objectif est qu'un camping n'est pas obligé de proposer tous ces équipements pour obtenir le score maximum.

NB2 : Les campings comprenant uniquement des sanitaires privés sur chaque emplacement de camping bénéficient d'un bonus de 60 points (puisque'ils ne peuvent pas obtenir de points pour les cabines de toilette, les sanitaires combinés et les sanitaires privés dans les bâtiments sanitaires).

1.2 Qualité des sanitaires

La répartition des points pour la qualité des sanitaires est la suivante :

- Aménagement des sanitaires
TB/ B/ PS/ N/ Si 160/128/96/64/0 points
- Entretien des sanitaires
TB/ B/ S/ I 140/112/84/56/0 points
- Propreté des sanitaires
TB/ B/ S/ I 110/88/66/44/0 points
- Bâtiment sanitaire chauffé Oui/Non 20/0 points

NB1: L'inspecteur n'évalue pas les bâtiments des sanitaires destinés uniquement aux campeurs à l'année. Pour les sanitaires utilisés par de nombreux campeurs touristiques, la qualité de ces sanitaires « pèse » plus dans le score attribué que celle de sanitaires utilisés par peu de campeurs touristiques. Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments des sanitaires, l'inspecteur fait une moyenne.

NB2 : Pour la rubrique Qualité des sanitaires, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 410 points. Mais si vous faites le compte des points mentionnés ci-dessus, vous arrivez à un total de 430 points. Notre objectif est qu'un petit camping, par exemple, qui dispose d'un bâtiment sanitaire simple, mais qui a investi dans un bâtiment sanitaire chauffé, recevra des points supplémentaires pour cela.

2. Terrain

Pour le Terrain, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 300 points :

210 points pour les emplacements touristiques

90 points pour le terrain en général

2.1 Les emplacements touristiques :

La répartition des points pour les emplacements touristiques est la suivante :

- Aménagement et entretien des emplacements TB/ B/ S/ I 45/36/18/0 points
- Wifi sur les emplacements
90 % ou plus / 50-90 %/ 10-50 %/
Wifi uniquement dans les espaces communs/ Pas de Wifi 20/15/10/5/0 points
- La plupart des emplacements ont leur propre raccordement électrique Oui/ Non 20/0 points
- Ampérage maximum
A partir de 16A/ 10-15A/ 6-9A/ 0-5A 20/13/6/0 points
- Un certain nombre d'emplacements disposent de leur propre point d'eau Plus de 50 %/ 11-50 %/ 1-10 %/ 0 % 10/7/3/0 points
- Un certain nombre d'emplacements disposent de leur propre point d'évacuation des eaux usées
Plus de 50 %/ 11-50 %/ 1-10 %/ 0 % 10/7/3/0 points
- Un certain nombre d'emplacements touristiques sont dotés de sanitaires privés Plus de 50 %/ 11-50 %/ 1-10 %/ 0 % 20/13/6/0 points
- Taille des emplacements (La plupart $\geq 150\text{m}^2$ /
La plupart $\geq 100\text{ m}^2$ / La plupart $< 100\text{ m}^2$) 15/0 points
- Les emplacements sont en grande partie plats.
Oui/ Non 10/0 points
- BBQ à charbon de bois autorisé sur l'emplacement Oui/Non 5/0 points
- Intimité sur l'emplacement Oui/Non 20/0 points

2.2 Terrain en général :

La répartition des points pour le terrain en général est la suivante :

- Impression générale du terrain
TB/ B/ S/ I 45/36/18/0 points
- Propreté du terrain
TB/ B/ S/ I 25/20/10/0 points
- Vue
Très belle / Belle / Neutre 15/10/0 points
- Camping calme Oui/Non 10/0 points
- Environnement calme Oui/Non 10/0 points

NB : Pour la rubrique Terrain en général, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 90 points. Mais si vous faites l'addition des points mentionnés ci-dessus, vous arrivez à un total

de 105 points. Notre objectif est simplement que les campings puissent obtenir le score maximum pour cette rubrique, même s'ils n'ont pas une vue méritant le détour.

3. Restauration

Pour la rubrique Restauration, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 80 points :

45 points pour faire ses courses et cuisiner

35 points pour l'espace restauration

3.1 Faire ses courses et cuisiner

La répartition des points pour cette rubrique est la suivante :

- On peut acheter du pain frais au camping 10/0 points
- Kiosque (aliments de base) Oui/Non 15/0 points
- Magasin/Supermarché (à moins de 100 m) Oui/Non 20/0 points

NB : Parmi les trois aspects ci-dessus, seul le score le plus élevé des trois est pris en compte dans le calcul.

- Vente de produits régionaux/agricoles Oui/Non 5/0 points
- Barbecue commun Oui/Non 5/0 points
- Four à micro-ondes Oui/Non 5/0 points
- Réfrigérateur Oui/Non 5/0 points
- Espace (couverte) pour cuisiner Oui/Non 5/0 points

NB : Pour la rubrique Faire ses courses et cuisiner, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 80 points. Mais si vous faites l'addition des points mentionnés ci-dessus, vous arrivez à un total de 85 points. Notre objectif est simplement que les campings puissent obtenir le score maximum pour cette rubrique, sans la vente des produits régionaux/agricoles.

3.2 Espace restauration

Une nouveauté de ce système est qu'un camping peut aussi obtenir des points pour la présence d'un restaurant ou d'un snack-bar/de plats à emporter à moins de 100 mètres.

La répartition des points pour l'espace restauration est la suivante :

- Snack-bar et/ou Plats à emporter (à moins de 100 m) Oui/Non 10/0 points
- Restaurant (à moins de 100 m) Oui/Non 10/0 points
- Évaluation du restaurant TB/ B/ N/ Si 15/12/8/4 points

NB : Un restaurant n'est évalué que s'il se trouve dans le camping ou juste en dehors de celui-ci, et que le camping peut influencer sur la qualité de ce restaurant.

4. Loisirs

**Pour les Loisirs, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 45 points :
15 points pour aire de jeux en plein air
30 points pour sports et loisirs**

4.1 Aire de jeux en plein air

La répartition des points pour la rubrique Aire de jeux en plein air est la suivante :

- Aire de jeux en plein air Oui/Non 5/0 points
- Surface aire(s) de jeux *
Plus de 4 m²/ 2-4 m²/ 1-2 m²/ 0-1 m² 5/4/2/0 points
- Impression générale des aires de jeux
TB/ B/ S/ I 5/4/2/0 points

*surface totale de l'aire de jeux divisée par le nombre d'emplacements

4.2 Sports et loisirs

La répartition des points pour les équipements sportifs et loisirs est la suivante :

- Équipements sportives (3 ou plus/ 2/ 1/ aucune) 5/4/2/0 points
- Installation récréative spéciale Oui/Non 5/0 points
- Location de vélos Oui/Non 5/0 points
- Parking couvert pour vélos Oui/Non 5/0 points
- Salle couverte en cas de mauvais temps Oui/Non 5/0 points
- Impression générale des équipements sportifs
TB/ B/ S/ I 5/4/2/0 points

5. Baignade

Pour les piscines et les eaux de baignade, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 75 points, et l'un de ces aspects peut compenser l'autre.

Un camping ne peut obtenir le score maximum de 75 points que s'il dispose d'une ou plusieurs piscines. Si la baignade n'est possible que dans des eaux naturelles (et qu'il n'y a pas de piscine), le score maximum est de 55 points.

5.1 Piscines

Un camping peut obtenir des points pour la présence d'une piscine à moins de 100 mètres.

Dans ce nouveau mode de classification, l'ANWB distingue trois types de piscine :

- Piscine en plein air (à moins de 100 m) Oui/Non 20/0 points
- Piscine avec toit ouvrant (à moins de 100 m) Oui/Non 25/0 points
- Piscine couverte (à moins de 100 m) Oui/Non 30/0 points

NB : Parmi les trois aspects ci-dessus, seul le score le plus élevé des trois est pris en compte dans le calcul.

Un camping peut également obtenir des points pour la présence d'une (ou plusieurs) :

- Pataugeoire(s) (à moins de 100 m) Oui/Non 10/0 points

Une piscine/une pataugeoire n'est évaluée que si elle se trouve dans le camping ou juste en dehors de celui-ci, et que le camping peut influencer sur la qualité de ces équipements.

- Aménagement piscine/pataugeoire TB/ B/ N/ Si 10/8/4/0 points*
- Entretien & Propreté de la piscine TB/ B/ S/ I 15/12/6/0 points*
- Surface de la (des) piscine(s)
(surface totale des bassins divisée par le nombre d'emplacements)
Plus de 2 m²/ 1,5-2 m²/ 1-1,5 m²/ 0,5-1 m²/ 0-0,5 m² 20/15/10/5/0 points**
- Pataugeoire intégrée au bassin Oui/Non 5/0 points

NB : Un camping obtient des points pour la présence d'une pataugeoire intégrée que s'il n'y a pas de pataugeoire séparée.

* S'il y a plusieurs types de piscines, l'inspecteur fait alors une moyenne des scores pour l'aménagement, l'entretien et la propreté.

** La surface des piscines est calculée en additionnant la surface de tous les bassins couverts, en plein air ou avec toit ouvrant.

NB : Pour la rubrique Baignade, le score maximum qu'un camping peut obtenir est de 75 points. Mais si vous faites le compte des points mentionnés ci-dessus, vous constaterez que pour une piscine avec toit ouvrant, un camping peut obtenir un total de 80 points et pour une piscine couverte, même 85 points. Notre objectif ce faisant est qu'un camping dans un pays au climat chaud puisse obtenir le score maximum même s'il ne dispose pas d'une piscine couverte mais que d'une piscine en plein air.

5.2 Eaux de baignade

Une nouveauté de ce système est qu'un camping peut aussi obtenir des points pour la présence d'une plage en bord de mer ou de lac à moins de 500 mètres et pour la présence d'une plage en bord de rivière à moins de 100 mètres.

La répartition des points pour la rubrique Plage en bord de mer ou de lac suivante :

- Distance jusqu'à la plage en bord de mer/de lac = 50 m ou moins Oui/Non 15/0 points*
- Distance jusqu'à la plage en bord de mer/de lac = de 50 à 150 m Oui/Non 10/0 points*
- Distance jusqu'à la plage en bord de mer/de lac = de 150 à 500 m Oui/Non 5/0 points*

La répartition des points pour la rubrique Plage en bord de rivière est la suivante :

- Distance jusqu'à la plage en bord de rivière = 50 m ou moins Oui/Non 15/0 points*
- Distance jusqu'à la plage en bord de rivière = de 50 à 100 m Oui/Non 10/0 points*

Si la distance jusqu'à la plage est de 150 m ou moins (en bord de rivière : 100 m ou moins), un camping peut aussi obtenir des points pour les aspects suivants :

- Impression générale de la plage TB/ B/ N/ Si 20/13/6/0 points**
- Surface de la plage
Royale (plus de 10 000 m²)/ Normale (1 000-10 000 m²)/
Petite (100-1 000 m²)/ Très petite (moins de 100 m²) 20/13/6/0 points**

Pour le calcul de la classification :

* Parmi les différentes distances, seule celle obtenant le meilleur score est prise en compte.

** Si un camping a plusieurs plages, seule l'impression générale de la plage obtenant le meilleur score est prise en compte. Cela vaut aussi pour la surface de la plage.

NB : Si un « obstacle » (route, voie ferrée) sépare le camping de la plage, le score est diminué de 5 points.

Pour finir

L'ANWB a préparé ce document avec le plus grand soin. Il reste cependant sous réserve de modifications ultérieures.

Ce document est purement à titre informatif et n'ouvre aucun droit.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question que vous vous poseriez au sujet de la classification des campings ANWB. Vous pouvez nous joindre par e-mail à camping@anwb.nl, c'est avec plaisir que nous vous répondrons.